



République Française
Département MAYENNE
Commune de Parné Sur Roc



Procès-verbal de séance Séance du 28 Juin 2022

L'an 2022 et le 28 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David Maire.

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : DENIS Sonia, LEMONNIER Marie, LETORT Karine, LETURGEON Karine, LOQUER Sonia, SEITE Bettina, Linda COUSIN MM : BRUNEAU Christophe, GUEDON Jean-Luc, HOUDAYER Paul, LEMOINE Eric, LENORMAND Rémy, PARMENTIER Marc, Julien TABURET

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PRYEN Clotilde à Mme SEITE Bettina, M. ROUSSILLON Sébastien à M. CARDOSO David

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/06/2022

Date d'affichage : 22/06/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : 04/07/2022

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMOINE Eric

Objet(s) des délibérations

- ❖ IHTS heures complémentaires exceptionnelles - 2022-053
- ❖ Indemnité IFCE élections législatives - 2022-054
- ❖ Subvention 2022 aux particuliers PVAP dossier 1 - 2022-055

Approbation du Procès-Verbal de séance du 24 mai 2022 : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision du Maire prises par délégation du Conseil municipal : Pas d'observations.

IHTS heures complémentaires exceptionnelles

réf : 2022-053

- *Considérant l'organisation du SIVU CIPAJ et les besoins de mise à disposition d'agents de la commune de Parné sur Roc ;*
- *Considérant la connaissance des agents dans les locaux communaux mis à disposition du SIVU CIPAJ ;*
- *Considérant le besoin en personnel pour le bon fonctionnement de l'ALSH ;*

Le Conseil Municipal :

- *Accepte exceptionnellement les heures complémentaires effectuées par Mesdames Catherine MORIN et Karine PEU pour le mois d'août 2022 au-delà des 25 heures prévues par les textes pour le bon fonctionnement de l'ALSH (Accueil de loisirs Sans Hébergement) d'autre part.*
- *Le coût des heures effectuées sera remboursé par le SIVU CIPAJ.*

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnité IFCE élections législatives

réf : 2022-054

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
- Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection
- Vu la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),
- Vu les crédits inscrits au budget,

Le Maire propose à l'assemblée :

La mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévus par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie assortie d'un coefficient de 4 (soit 364,90€).

DECIDE que conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.

DECIDE que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention 2022 aux particuliers PVAP dossier 1

réf : 2022-055

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29.
- Vu la délibération 2016-037 du 26 avril 2016 instituant une subvention pour les travaux sur le bâti privé.
- Vu les délibérations 2017 081 et 2019 075 modifiant les modalités de versement des subventions.
- Considérant l'avis favorable de l'ABF en date du 23/06/2022

Pour être allouée à M. Edouard ROCU, demeurant 10 Grande Rue 53 260 Parné sur Roc, la subvention devra recueillir l'accord du Conseil Municipal, de l'ABF ainsi que du service droit des sols de Laval Agglomération.

Le montant des travaux de changement de menuiserie (*porte d'entrée*) s'élève à **3 492,50 € TTC**. La subvention s'élève à 30 % du montant TTC des travaux envisagés jusqu'à 3 000€ puis 10% de 3 000€ à 10 000 € : soit une subvention de :

- 0 à 3 000 € taux de 30 % = **900.00 € TTC**
- 3 000 à 10 000 € taux de 10 % = **49,25 € TTC**
- Total de subvention = **949,25 € TTC**

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE (sous réserve de l'avis conforme de l'ABF et du service instructeur droit des sols) :

- D'accorder la subvention demandée par M. Edouard ROCU pour un montant de **949,25 € TTC**.
- Charge monsieur le maire de verser la subvention accordée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément du Procès-Verbal :

Compte-rendu des commissions :

Appel d'offres (David CARDOSO) : *(Marc PARMENTIER quitte la salle du Conseil municipal pour ce point à l'ordre du jour)* l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique de l'école de Parné sur Roc s'arrêtait le 24 juin 2022 à 12H00. Trois offres ont été déposées et ouvertes en commission idoine le 28 juin 2022 à 19H30. L'analyse technique va avoir lieu en interne par les services de la mairie puis en commission mixte le 26 juillet à 18H30.

SIVU CIPAJ (Marie LEMONNIER et Karine LETURGEON) : Charlène RADÉ a présenté les programmes 2021-2022. Beaucoup d'inscriptions sur cette année et surtout pour la partie « jeunes ». Bonne fréquentation également pour l'été 2022.

Le projet de convention avec Entrammes avance bien. Il est proposé un tarif de 18,46€/jour. Cette possibilité d'inscription à Entrammes ne pourra se faire qu'à la condition d'être inscrit au SIVU CIPAJ sur sa semaine d'ouverture. Il manque encore des informations à attendre de la CAF sur les modalités d'inscriptions, d'encadrement (mise à disposition des agents...). La convention serait passée pour un an avec possibilité de réajustement.

Le poste de direction adjointe fait l'objet d'une procédure de recrutement.

Beaucoup d'inscriptions sont arrivées après la date limite. Il est proposé de les accepter jusqu'à la limite en taux d'encadrement pas les animateurs. La fréquentation est équilibrée en Parné et Forcé.

Peintres dans la Rue 2022 / Journée Patrimoine de Pays et des Moulins (Jean-Luc GUEDON) : il est proposé aux élus de distribuer des affiches. L'école de musique sera disponible pour l'édition 2023. Un point presse a été organisée le 27 juin. Une communication sera effectuée via France Bleu Mayenne.

Concernant la journée du Patrimoine 2022, il sera prévu deux parcours : un sur le maçon Charles Frippier et un parcours médiéval. Un diaporama sur le devoir de mémoire sera également diffusé salle du Conseil municipal (réalisé par Didier MARTEAU). Ces animations auront lieu le samedi et le dimanche.

Rencontre école (Bettina SEITE) : la rencontre a eu lieu entre enseignants, agents et élus. Il s'agissait de réfléchir à l'harmonisation des pratiques dans la cour d'école entre temps scolaire et périscolaire. Ce sujet a été soumis au conseil d'école par des parents d'élèves.

Il ressort de la réunion que les pratiques sont différentes puisque le taux d'encadrement l'est aussi. Deux adultes pour le temps périscolaire contre quatre pour le temps scolaire.

Il ne sera pas fait de règlement écrit puisque ce dernier n'apparaît pas pertinent.

L'utilisation de certains matériels sera recentrée (ex : basket-pong).

Informations diverses :

Rencontre (Mme DOINEAU) : David et Maxime ont rencontré Mme DOINEAU (Sénatrice) le 18 juin 2022. Cet échange a été l'occasion d'évoquer les projets communaux à venir, les réformes législatives en cours et à échéances rapprochées (loi 3DS). Les vœux des conseils municipaux quant à la réforme des procurations ont également été remis en mains propres. Le sujet de la difficulté de recrutement des secrétaires de mairie, secrétaires généraux a également été abordé ainsi que le volet formation avec Haute Folis (MAACT). Mme DOINEAU a accepté d'être présente pour la mise en lumière communale de décembre 2022.

Dégel du point d'indice : Le ministre Stanislas GUERINI (ministre de la Transformation et de la Fonction publique) a annoncé ce jour une revalorisation du point d'indice de 3,5% par décret (à paraître dans les prochains jours). Cette mesure aura un impact budgétaire de 11 000€ annuel sur le budget de fonctionnement de la commune.

Réunion circulation rue Val d'Ouette (David CARDOSO) : pour faire suite à la réunion des riverains et à la décision majoritaire de ces derniers (par 14 voix contre 2), une expérimentation de six mois sera engagée. Cette dernière consiste dans la mise en place d'un sens interdit sauf riverains et desserte locale rue du Val d'Ouette. Avant la mise en place de cette mesure des relevés de fréquentation et de vitesse seront effectués avec le concours de l'Agente Technique Départemental Mayenne Ingénierie et la DDT. *Un débat s'engage au sein du Conseil municipal quant à l'opportunité et le bien-fondé de cette mesure.* Le Maire rappelle, avant de clore le débat, qu'en cas de retours négatifs ou de résultats insatisfaisants, l'expérimentation ne donnera pas lieu à la mise en place d'une restriction définitive.

Petit Parnéen (Bettina SEITE) : les Petits Parnéens (n°33) seront disponibles en fin de semaine pour distribution début de semaine prochaine.

Questions diverses :

Remy LENORMAND demande si la prochaine réunion concernant l'étude d'aménagement de l'Ouette dans le bourg de Parné-sur-Roc est envisagée en format « réunion publique ». Il lui est confirmé que c'est bien ce qui était prévu. Remy LENORMAND en profite pour signaler que la phase de diagnostic est suspendue en raison de la forte présence d'embâcles en aval de la station d'épuration.

Sonia DENIS explique que des riverains de la salle des Lucioles sont gênés par le bruit de la VMC double flux. Marc PARMENTIER ira vérifier s'il s'agit d'un dysfonctionnement.

Dates à retenir :

Plan communal de sauvegarde	Mardi 5 juillet 2022	19H30
Commission Marchés Publics	Mardi 26 juillet	18H30
Document Unique et Lignes Directrices de Gestion	Mardi 27 septembre 2022	A partir de 18H30
Conseil municipal	Mardi 13 septembre 2022	20H00
Conseil municipal	Mardi 18 octobre 2022	20H00
Conseil municipal	Mardi 29 novembre 2022	20H00
Conseil municipal	Mardi 13 décembre 2022	20H00
Conseil municipal	Mardi 24 janvier 2023	20H00

ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
LEMOINE Eric	Adjoint	
PRYEN Clotilde	Adjoint	
SEITE Bettina	Adjoint	
BRUNEAU Christophe	Conseiller	
DENIS Sonia	Conseiller	
GUEDON Jean-Luc	Conseiller	
HOUDAYER Paul	Conseiller	
LEMONNIER Marie	Conseiller	
LETORT Karine	Conseiller	
LETURGEON Karine	Conseiller	
LOQUER Sonia	Conseiller	
PARMENTIER Marc	Conseiller	
LENORMAND Rémy	Conseiller	
ROUSSILLON Sébastien	Conseiller	

Séance levée à: 22:51

En mairie, le 04/07/2022
 Le Maire
 David CARDOSO